



**SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS
URBAINS DE LA SAMBRE**

**RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS BUDGETAIRES
ANNEE 2020**

Chaque année, dans les 2 mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations générales du budget et sur les engagements pluriannuels envisagés est inscrit à l'ordre du jour du syndicat (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Compte tenu de la loi NOTRe ce débat est établi sur la base du rapport d'orientations budgétaires (ROB).

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Les dépenses de fonctionnement

La comparaison avec le budget 2019 au niveau du total des dépenses réelles de fonctionnement est rendue difficile compte tenu de l'impact en année pleine consécutif à la mise en œuvre de la nouvelle délégation de service public pour les transports interurbains décidée par la Région à compter du 1^{er} septembre 2019. Celui-ci est au niveau financier résiduel de l'ordre de 500 000 € en 2020.

Les crédits 2020 ont été réévalués au plus juste afin que les prévisions soient au plus proches des réalisations.

Par rapport aux inscriptions du budget primitif 2019 la différence en pourcentage des dépenses réelles de fonctionnement sera de l'ordre de 3.77 % au BP.

De façon plus détaillée les prévisions de dépenses portent sur les principaux postes habituels :

- Entretien des espaces verts, des feux tricolores, de l'éclairage public, peinture, diagnostique et réparations des infrastructures VIAVIL et déneigement : 162 000 €
- Location des bureaux du SMTUS à l'Horloge Fleurie et de l'agence commerciale Stibus : 155 000 €,
- Fournitures non stockables : 25 000 € (gaz, électricité et eau) réajusté à la baisse .
- Etudes Schéma Directeur Vélo : 100 000 €, compte tenu d'une subvention ADEME de 50 000 € ;
- Etudes d'hypothèse bus électriques par EDF :15 000 € ;
- Honoraires : 180 000 € (50 000 € pour l'expertise judiciaire des travaux VIAVIL ; 20 000 € procédures avocat ; 20 000 € études RGPD, 30 000 € AMO informatique pour billettique, 9 000 € SVP; 51 000 € expertise Loi LOM évolution du transport et optimisation) ;
- Frais de maintenance : 27 200 € (nouveaux logiciels comptabilité AFI, copieurs, et ascenseur) ;

- Ligne Mons/Maubeuge : 230 000 €. Nous avons envisagé de réduire les services de cette ligne emblématique mais sa structuration particulière et sa corrélation avec nos amis Belges de TEC Hainaut faisaient que compte tenu des hauts le pied les gains étaient infimes malgré la diminution importante de la desserte. Une réflexion sera à mener pour les années futures sur le devenir de cette ligne.
- A noter qu'un crédit de 20 000 € est prévu pour l'indemnisation des commerçants de la rue Paul Vaillant- Couturier d'Aulnoye-Aymeries conformément à notre délibération du 15 mars 2016. La dépense réelle dépendra du niveau d'indemnisation ressortant des dossiers à venir déposés par les commerçants .IL s'agit d'indemniser les pertes de bénéfices.
- Contribution SPLTISA : 13 421 485 € dont 267 000 € pour régularisation 2019 (révision, impacts avenant n°5 et enquête OD) :
 - 10 789 485 € sans TVA pour la contribution financière forfaitaire ;
 - 649 000 € dont TVA 10% pour la compensation des tarifs sociaux ;
 - 1 716 000 € dont TVA 10% pour la gratuité des transports scolaires (financés en grande partie par le Conseil Départemental, le Conseil Régional et la CAMVS).
 Cette contribution est fortement impactée par les décisions de la Région décrites plus haut (+ 710 000€) et par des améliorations décidées en 2018/2019 comme la généralisation des navettes.
- Pénétrantes : 90 000 €. Ce poste est en forte diminution (300 000€ en 2019 soit 210 000€ en moins) car les cars de la Région pénètrent moins dans notre ressort territorial (710 000 € - 210 000€ = coût résiduel supplémentaire à financer par le SMTUS 500 000 €)
- Remboursement du versement transport : 40 000 €, il s'agit de remboursement à des entreprises qui bénéficient réglementairement d'exonérations. Nous sommes actuellement en « régime de croisière » et il ne devrait pas y avoir de variations sur ce poste à l'avenir,
- Frais financiers de la dette : 708 000 € pour les intérêts de la dette et ICNE et 30 000€ pour la ligne de trésorerie (par prudence). Poste en diminution de 44 000 €
- Amortissement des biens : 1 582 000 €. Ce poste est dépendant des règles particulières de l'instruction M43 qui obligent à amortir tous les actifs contrairement à la M14 des communes et EPCI. Ce poste est en augmentation de 45 258 €
- Charges de personnel : 600 000 €. Ce poste tient compte des départs en retraite mais pour 2020 particulièrement il est temporairement en augmentation puisqu'il y a une période de superposition de poste d'avril à décembre au service financier .La diminution budgétaire sera enregistrée en 2021 .(Voir délibération suivante création d'un nouveau poste de responsable du service finances et ressources humaines).

B) Les prévisions de recettes :

Le produit du versement transport (VT) est prévu en se basant sur les encaissements des dernières années à 13 800 000 €. Il tient compte du relèvement depuis 2016 du seuil de cotisation de 11 salariés au lieu de 9. Les modalités de calcul de la compensation visant à neutraliser le manque à gagner ont été prévues dans la loi de finances rectificatives de décembre 2016 et nous avons encaissé en mai 2019 au titre de 2018 une compensation de 170 000 €. Mais malheureusement le gouvernement a décidé de baisser cette compensation en 2020 d'environ 95 000 €. IL faudra en tenir compte à l'avenir.

Pour analyser l'évolution du versement transport il faut se référer au tableau ci-dessous.

PRODUIT DU VERSEMENT TRANSPORT par exercice	
2013	13 729 877,74 €
2014	12 895 736,86 €
2015	13 027 272,59 €
2016	13 458 146,36 € + 170 403,20 € = 13 628 549,36 €
2017	13 451 260,97 € + 170 403,20 € = 13 621 664,17 €
2018	13 507 761,99 € + 170 403,20 € = 13 678 165,19 €
2019	13 748 747,05 € + 170 403,20 € = 13 919 150,25 €

On constate donc qu'en 2019 le VT a confirmé le redressement constaté en 2016 par rapport à 2014 et 2015. Mais il diminuera fatalement de 95 000 €^e de compensation de l'Etat en 2020. Il faut donc teinter notre optimisme de prudence ...

- Le crédit inscrit pour les transports scolaires est stable à 1 840 000 €, il comprend :
 - la participation de la CAMVS, pour la gratuité du transport des lycéens, de 280 000 € (même somme chaque année) du même montant que la prise en charge de la Région ;
 - la participation de la CAMVS pour la prise en charge de la gratuité des collégiens sur l'ancien PTU estimée à 260 000 € suite à l'abandon du financement par le CD59 ;
 - la DGF reversée par la Région pour les collégiens de 173 000 €
 - la DGF reversée par la Région pour les lycéens de 600 000 €
 - la participation de la Région pour les transports scolaires des lignes 408 et 427 intégrées dans notre ressort territorial en intégralité depuis le 1^{er} janvier 2017 de 247 000 €.

A noter que :

- nous enregistrons , comme tous les ans maintenant ,une redevance de mise à disposition de biens à la SPLTISA de 500 000 €. Celle-ci est rendue obligatoire par l'administration fiscale au regard des règles de la TVA ; c'est une opération blanche car nous la retrouvons dans la CFF annuelle en dépenses ;

- une recette de 75 000 € est inscrite pour remboursement par la CAMVS de 50% des frais de gestion du parking silo pour l'année 2019 comme prévu dans la convention qui nous lie .
- une recette d'ordre de 36 742 € est inscrite pour les opérations d'amortissement de subvention (se retrouve en dépense d'investissement).

Pour l'année 2020, il ne sera pas fait appel, comme pour les années précédentes, à des contributions des membres pour l'équilibre du budget. Nous sommes une des rares AOM en France, pour le moment, à équilibrer le coût du réseau avec uniquement le versement transport hors transports scolaires ce qui constitue une contrainte budgétaire très forte. Mais nous gérons nos dépenses à l'aune de cette recette.

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Les dépenses :

a) Les grosses opérations

1) Les trois pôles d'échanges multimodaux seront inscrits pour :

- les travaux de Maubeuge avec les reports 2 214 895 €;
- les crédits en reports des deuxième et troisième phases d'Aulnoye-Aymeries d'un montant de 1 687 534 €. La troisième phase restant à concevoir au niveau urbanistique, architectural, technique et financier.
- les études pour Jeumont pour 100 000 € TTC avec une inscription en cours d'année pour lancer le marché si le dossier « restructuration du centre- ville » avance rapidement.

2) Les travaux stations dont accessibilité et abris-voyageurs : 330 000€ . Nous avons prévu de changer tous les anciens abris « verts » plus diverses opérations en cours d'études (Marpent , La Longueville , Boussières ,Hôpital Riche Jeumont) et enfin la mise en accessibilité de quais en corrélation avec des travaux routiers CAMVS (si prioritaire dans l'ADAP).

3) La vidéo-protection: 100 000 € . Essentiellement l'équipement de stations de VIAVIL et l'amélioration pour le parking d'Aulnoye-Aymeries

b) Les opérations récurrentes

Hormis ces opérations d'envergure, les autres investissements plus récurrents prévus sont répartis de la manière suivante :

- Immobilisations diverses,
 - Matériel industriel : 12 000 € groupe climatisation bureaux
 - Matériels de transport d'exploitation : 150 000 € (moteurs et boîtes) un crédit en forte augmentation car les BHNS dits neufs ont déjà 10 à 11 ans et il y a beaucoup de moteurs à remplacer (12 en 2019, 3 en 2018, 4 en 2017)
 - Matériels informatiques : 25 000€ dont un nouveau photocopieur performant
- Le remboursement de la dette (partie capital) est évalué à 1 405 000 €
- Une dépense d'ordre de 36 742 € est inscrite pour les opérations d'amortissement de subvention (se retrouve en recette de fonctionnement).

B) Les recettes :

- Les amortissements : 1 582 000 € en forte augmentation compte tenu de nos investissements passés et de notre instruction M 43. Nous dégageons 177 000€ de fonds propres venant de la section de fonctionnement pour financer nos nouveaux investissements.
- Le FCTVA : 89 500 €
- L'emprunt : 4 169 993 € maximum dont à déduire, lorsque les attributions seront faites, les subventions pour les trois PEM envisagées à ce jour à 50% (Région/FEDER) soit au total : 1 450 000 € d'où un emprunt définitif de 2 719 993 € qui ne sera réalisé qu'en 2021. Il s'agit du montant maximum d'emprunt à réaliser car grâce à l'amortissement nous dégageons des ressources propres qui seront renforcées par le FCTVA des travaux 2019 du PEM d'Aulnoye.

3 - STRUCTURE DE LA DETTE

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2020 est de 18 670 715.19 €, soit 445 969.06 € de plus que fin 2018 (+ 2.45 %), car elle prend en compte l'emprunt de 1 720 000 € réalisé en 2019. Soit un désendettement sur les emprunts existants en 2018 de 1 274 030.94 €

Elle comprend 6 emprunts dont 5 à taux fixes et 1 à taux structuré classé B selon la Charte de Gissler. La moyenne des taux pour l'ensemble des emprunts s'établit à 3.26%.

Le taux structuré ne représente que 4.95 % de l'encours de la dette.

Nature de la dette	Cat. emprunt	Capital restant dû au 31/12/2016	Capital restant dû au 31/12/2017	Capital restant dû au 31/12/2018	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice 2020			Capital restant dû au 31/12/2020
							Type	Index	Taux	capital	charges intérêts	ICNE de l'exercice	
1641 TOTAL EMPRUNTS		20 608 570,63	19 443 221,24	18 224 746,13	18 670 715,19					1 403 981,44	713 549,62	115 559,29	17 338 586,80
TRA20 DEXIA CRED	A1	3 823 242,81	3 657 483,60	3 484 540,74	3 304 102,97	13	Fixe		4,25	188 257,40	139 066,97	11 403,13	3 115 845,57
TRA21 CREDIT FONCIER	A1	3 810 632,24	3 644 356,70	3 470 861,55	3 289 833,31	13	Fixe		4,29	188 888,42	140 412,85	0,00	3 100 944,89
TRA22 CAISSE DES DEPOTS	A1	9 258 225,82	8 864 628,35	8 453 712,60	8 024 716,56	13	Fixe		4,4	447 871,87	340 200,97	82 004,36	7 576 844,69
TRA23 DEXIA CRED	B1	1 468 077,55	1 295 624,07	1 114 384,90	923 912,44	4	Var.	euribor 3 mois	0,14	200 176,13	2 000,00	0,00	723 736,31
TRA25 CREDIT AGRICOLE	A1	2 248 392,21	1 981 128,52	1 701 246,34	1 408 149,91	4	Fixe		4,64	306 934,57	60 048,83	3 690,30	1 101 215,34
CAISSE EPARGNE	A1				1 720 000,00	19	Fixe		1,85	71 853,05	31 820,00	18 461,50	1 720 000,00
	N/N-1		-1 165 349,39	-1 218 475,11	445 969,06	€ de capital restant dû						2020/2019	-1 332 128,39
	N/N-1		-5,65%	-6,27%	2,45%								-7,13%
	N/2016			-2 383 824,50	-1 937 855,44								-3 269 983,83
	N/2016			-11,57%	-9,40%								-15,87%

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 sera de 17 338 586.80 € compte-tenu de l'emprunt consolidé en 2019 de 1 720 000 €, soit 1 332 128.39 € de moins qu'à fin 2019 - 7.13 %, et 3 269 983.83 € de moins qu'à fin 2016 (-15.87 %).

4 - CHARGES DE PERSONNEL

La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux comme décrit ci-dessus.

La durée hebdomadaire de travail pour le personnel du SMTUS a été fixée à l'origine à 37 heures par semaine moyennant 11.5 jours de R.T.T. par an.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le tableau ci-après retrace l'évolution des effectifs 2019/2020 complété par les indices majorés de chaque agent.

Evolution des effectifs

Grades ou emplois	Catégories	Indice Majoré (IM)	Au 1/1/2019		Au 1/1/2020	
			Titulaires à temps complet	Titulaires à temps non complet	Titulaires à temps complet	Titulaires à temps non complet
EMPLOIS FONCTIONNELS						
Directeur général des services	A	HEAIII	1		1	
SECTEUR ADMINISTRATIF						
Adjoint administratif échelle C1	C	367	1		1	
Adjoint administratif échelle C1	C	332	1		1	
SECTEUR TECHNIQUE						
Ingénieur en chef de classe normale	A	743	1		1	
Ingénieur	A	535	1		1	
Technicien territorial principal 1ère Classe	B	587	1		1	
Adjoint technique échelle C1	C	338		1		1
Adjoint technique échelle C1	C	367		1		1
Total			6	2	6	2

Agents non titulaires	Catégories	Indice Majoré (IM)	Au 1/1/2019		Au 1/1/2020	
			A temps complet	A temps non complet	A temps complet	A temps non complet
Agents occupant un emploi permanent						
Adjoint technique principal 1ère Cl	C	422	1		1	
Adjoint technique 2ème Classe	C	363	1		1	
Adjoint technique 2ème Classe	C	363		1		1
Total			2	1	2	1

Total général			8	3	8	3
----------------------	--	--	----------	----------	----------	----------

MISE EN PLACE DU R.I.F.S.E.E.P. : conformément aux dispositions des délibérations suivantes :

- n° 18 du 29 juin 2016 à compter du 1^{er} septembre 2016 aux agents repris dans le tableau des effectifs suivants : directeur territorial/dgs, technicien principal de 1^{ère} classe, adjoints administratifs territoriaux ;
- n° 30 du 12 décembre 2018 à compter du 1^{er} janvier 2019 aux adjoints techniques territoriaux ;
- n° 28 du 13 décembre 2019 à compter du 1^{er} janvier 2020 aux ingénieurs en chef territoriaux

Concernant les autres agents de l'effectif appartenant aux cadres d'emplois des Ingénieurs l'ancien régime indemnitaire a été maintenu dans l'attente de la parution des arrêtés ministériels (courant 2020).